

DECLARATION CGT CSE Grand Sud du 28 mai 2020

La majorité en place au CSE Grand Sud porte à l'ordre du jour un point sur un versement exceptionnel de 500 Euros sur le Compte Loisir Famille pour tous les ayants droits du CSE.

Ce montant provient des réserves qui regroupent les reliquats des budgets affectés principalement aux voyages de groupe, aux clubs sportifs, aux activités locales.

Cette décision ne surprend pas la CGT.

L'engouement pour les activités proposées par le CSE n'est pas au rendez-vous, ce qui a amené les élus à consulter tous les salariés pour mieux identifier leurs attentes via une enquête en novembre 2019.

Le résultat est sans appel, les salariés désirent revenir vers un versement de toutes les subventions au travers du compte CLF qui leur donne toute la latitude et la liberté de profiter pleinement de leurs subventions comme le CLI mis en place par la CGT à Montpellier.

Implicitement, les salariés, via l'enquête, demandent aux élus en charge de la répartition des budgets d'arrêter de subventionner :

- Les clubs sportifs et loisirs, où très peu de salariés actifs IBM sont présents.
- Les voyages de groupes, où seuls les plus hauts revenus peuvent participer le plus souvent et, de fait, bénéficier de subventions supplémentaires par rapport aux salariés aux revenus moins conséquents.
- Les activités locales, pour soit disant « créer de la convivialité », ce qui a permis de faire prendre conscience aux salariés que cela touche une minorité, toujours les mêmes.

Même si l'enquête a été décriée du fait que les salariés étaient obligés de donner une importance à des activités auxquelles ils ne participeraient jamais, elle a fait réellement prendre conscience que la distribution mise en place par la majorité n'est pas socialement équitable : plus tu gagnes et plus tu as de subventions !

En conclusion, la CGT est pour le versement de 500 Euros à chaque ayant droit. Ce versement ponctuel va permettre à chaque salarié du CSE de mesurer que le CLF peut être augmenté... si les résultats de l'enquête sont pris en compte.